
Rapporteur : Monsieur Philippe MIS

OBJET : Prolongation de 3 mois du marché carburants

Avenant n°2 –Lot1 Approvisionnement en station Total France

Avenant n°1 - Lot2 Approvisionnement carburant vrac Chapus - produits pétroliers

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°7 du 2 mars 2006, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché d'approvisionnement en carburants avec les sociétés Total France pour le lot 1 et Chapus produits pétroliers pour le lot 2

Ce marché faisait l'objet d'un groupement de commande auxquels sont associées diverses communes et entités. Ce marché, conclu pour une période allant du 16 mars 2006 jusqu'au 31 décembre 2007, a été reconduit 2 fois par périodes annuelles et arrive à son terme au 31 décembre 2009.

* * * * *

VU l'article 8 du code des marchés publics, relatif aux groupements de commandes,

VU les articles 33, 57 à 59 et 76 du Code des Marchés Publics, relatifs aux procédures d'appel d'offres et aux marchés à bons de commandes,

VU les marchés M06-17 et M06-18 signés le 13 mars 2006,

VU l'avenant n°1 au lot 1 en date du 24 octobre 2007 relatif à l'étendue des services associés aux cartes de retrait de carburant

VU la délibération n°26 du conseil municipal du 28 juin 2005, précisant que pour ce marché, la ville fait partie, par convention, d'un groupement de commandes avec d'autres communes de la communauté d'agglomération et la communauté

CONSIDERANT le choix de la majorité des adhérents de renouveler un groupement de commandes pour le prochain marché d'approvisionnement de carburants

CONSIDERANT les délais nécessaires pour la constitution du nouveau groupement et la mise en œuvre de la nouvelle procédure,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 au lot 1 et l'avenant n°1 au lot 2 pour une prolongation de 3 mois du marché courant, approvisionnement en carburant en station avec la société Total France lot 1 et approvisionnement en vrac avec la société Chapus produits pétroliers lot2.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtelleraut
Transmis à la sous-préfecture, le 9/12/09
Publié en mairie le 10/12/09

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault